

COMMUNE D'UCCIANI

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

**Henri PINNA – Joseph MELGRANI –
Paul CUTTOLI - Louis-Valery VERGEOT
- Notaires associés –
6, Bd Sylvestre Marcaggi
20000 AJACCIO**

Suivant acte reçu par Maître Paul CUTTOLI, Notaire à AJACCIO, le 22 janvier 2019, il a été constaté conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017, la qualité de propriétaire de :

1) Monsieur Paul LUCIANI, demeurant à UCCIANI.
Né à UCCIANI le 6 juin 1898 ;

2) Mademoiselle Marie LUCIANI, demeurant à UCCIANI.
Née à UCCIANI, le 2 juin 1908 ;

3) Monsieur Antoine LUCIANI demeurant à UCCIANI.
Né à UCCIANI le 12 janvier 1906 ;

4) Monsieur Joseph LUCIANI, demeurant à UCCIANI.
Né à UCCIANI, le 27 octobre 1900 ;

Qui depuis plus de TRENTE ANS (30 ans), ont possédé, tant directement que du chef de leur auteur conformément aux articles 2261, 2265 et 2272 du Code Civil, les biens ci-après désignés :

A UCCIANI (Corse du Sud)

I) Une parcelle de terre sur laquelle est édifée une petite construction, cadastrée section C N°474 lieudit COSTA pour 01 a 87 ca ;

II) Dans un ensemble immobilier cadastré section C N°475 lieudit COSTA pour 50 ca.
Les lots numéros :

- Un, soit la totalité du rez de chaussée comprenant un séjour cuisine et une chambre, avec accès par la façade sud ;
- Deux, soit au premier étage une pièce avec placard et un escalier d'accès au grenier ;
- Quatre, soit la totalité du grenier auquel on accède par le lot N°2 ;

Conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : scp.pmc@notaires.fr.

Pour avis Maître Paul CUTTOLI